

# Le foncier irrigué au Maghreb face aux nouveaux défis

Dans un contexte d'accélération de l'individualisation et de la marchandisation des droits fonciers et de l'eau, le défi majeur pour les décideurs politiques au Maghreb est de savoir comment inscrire une agriculture irriguée, dynamique dans une perspective durable.

## OBJECTIFS & ENJEUX



**L'étude a permis d'analyser l'évolution des modes d'accès au foncier et à l'eau et les impacts économiques, sociaux et environnementaux dans différentes configurations.**

Le choix des cas d'étude se focalise sur le foncier irrigué à partir des eaux souterraines intégrant différents types de nappes (fossile, renouvelable, côtière) et de régimes fonciers (Terres collectives, domaine privé de l'Etat et Melk) des 3 pays.

Des terrains d'investigation couvrant les eaux souterraines ont été identifiés dans les trois pays, en lien avec les administrations nationales compétentes. Des ateliers d'échanges ont été organisés au niveau local ou national, associant les administrations et acteurs concernés.

## LES CONSTATS PARTAGÉS

Les pays du Maghreb ont constitué un foncier public relativement important par des processus de nationalisation des anciennes terres coloniales. **Le foncier public n'a été qu'en partie redistribué lors des réformes agraires.** Après une phase de gestion collective en Algérie et de gestion directe par des sociétés publiques en Tunisie et au Maroc, les réformes foncières ont conduit à la généralisation de la concession sur les terres publiques ou sous tutelle. Des droits d'exploitation sont plus ou moins encadrés sans transférer la propriété. Dans la pratique, les réformes foncières ont été attribuées au développement du marché du faire-valoir indirect sous une diversité de formes.

**Les politiques agricoles ont ainsi mobilisé le foncier public, collectif ou sous tutelle à des fins d'intensification agricole ou d'extension de l'agriculture irriguée** à des rythmes et des intensités variables selon les pays : de manière relativement limitée en Tunisie à partir des années 1980, selon une dynamique de rattrapage en Algérie à partir de 2000, et avec un investissement massif dans l'agriculture « moderne » au Maroc à partir de 2008.

L'approche COSTEA consiste en une caractérisation générale des régimes fonciers et de leur évolution historique en fonction notamment de l'évolution des politiques publiques, un panorama des modes d'accès basé sur une revue de cas représentant une diversité de configurations en termes de foncier et de ressources en eau, et des conclusions sur les tendances ou contre-tendances en termes de concentration foncière ou au contraire de facilitation de l'accès au foncier de nouveaux acteurs.

## MESSAGES CLÉS

➔ **Le déverrouillage de l'accès au foncier et à l'eau et les politiques de soutien à l'investissement agricole et à l'irrigation ont créé des opportunités pour une diversité d'acteurs**, de l'ayant droit des terres collectives au fonds d'investissement en passant par le petit entrepreneur, mais **tous ne pourront pas suivre la course au pompage**

➔ Si ces politiques ont permis d'accroître la valeur ajoutée agricole, elles contribuent à **l'épuisement des ressources en eau et en sols** et à des risques de **précarisation des populations rurales** dans les contextes où les dynamiques agricoles et de recompositions territoriales ne profitent pas aux acteurs locaux les plus vulnérables, y compris les femmes



## EN SAVOIR PLUS

Accéder à ces ressources sur : [www.comite-costea.fr](http://www.comite-costea.fr)



AVEC LE SOUTIEN DE

